sportartenlehrer.ch

Inscription à l'examen professionnel fédéral régulier 2026

Date et lieu de l'examen épreuve d'examen 1 : été | automne 2026 selon l'annonce séparée de votre association sportive Date de l'examen épreuve d'examen 2 et 3 : vendredi, 20.11.2026 Lieu de l'examen épreuve d'examen 2 et 3 : Mövenpick Hôtel | Höhenstrasse 12 | 4622 Egerkingen Frais d'examen : CHF 1'950.00 Remise de l'esquisse de projet* auprès de votre association sportive : 05.01.2026 au 12.06.2026 05.01.2026 au 12.06.2026 Remise de l'inscription auprès de votre association sportive : Délai de remise du travail d'examen auprès de sportartenlehrer.ch : 09.10.2026 * L'esquisse de projet peut être envoyée séparément à votre association sportive, indépendamment de l'inscription. Après la réception de l'esquisse de projet, la commission d'examen du sportartenlehrer.ch vérifie si celle-ci est approuvée. Une fois l'approbation obtenue, le travail d'examen peut être rédigé plus tôt. L'esquisse de projet est disponible sur www.sportartenlehrer.ch dans la zone download. Veuillez cocher Par la présente, je m'inscris à l'examen professionnel fédéral pour professeure/professeur d'une discipline sportive¹ Données personnelles Nom Prénom Rue No. NPA Canton Lieu Portable Téléphone fixe E-Mail Lieu d'origine Canton Numéro AVS Date de naissance Nationalité Langue maternelle Langue d'examen désirée Discipline sportive Association sportive nationale

Formation professionnelle | Formation de professeur-e | Pratique professionnelle | Formation de samaritain et/ou de secourisme

Formation professionnelle
Règlement d'examen, ch. 3.31 a): sont admis à l'examen qui sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité, d'une maturité, d'un certificat d'une école de culture générale (ECG) ou d'un titre équivalent.

Année		Formation Diplôme (joindre l'attestation)								
Règlement (continue 2)	d'examen dans leur	professeure/professeur (sport) 1., ch. 3.31 c) + d): sont admis à l'examen qui sont titulaires de la plus haute reconnaissance J+S et/ou esa en tant que monitrice/moniteur (formation discipline ou d'une qualification au moins équivalente et qui ont suivi avec succès les cours offerts dans leur orientation ou dans les disciplines non J+S et/ou esa, ont suivi avec succès les cours offerts dans leur orientation. Formation J+S et/ou esa et/ou association sportive (joindre l'attestation)								
Règlement	d'examer	essionnelle (sport) 1, ch. 3.31 b): sont admis à l'examen qui peuvent justifier d'une expérience pratique d'au moins 2 ans en tant que professeure/professeur ou ctive/actif dans l'orientation choisie et d'au moins 250 unités ou leçons enseignées au cours des 3 dernières années.								
Des inf	ormati	ions précises des 3 dernières années sont obligatoires (joindre l'attestation)								
Année		Unités/Leçons enseignées								
Employ	eurs (a	avec adresse complète)								
	`	· ,								
Année		Unités/Leçons enseignées								
Employ	eurs (a	avec adresse complète)								
,										
Année		Unités/Leçons enseignées								
Employ	eurs (a	avec adresse complète)								
шпрюу	cuis (c	vec auresse complete)								

Année	be) dans le secteur sanitaire et/ou des premiers secours qui ne remonte à plus de 4 ans. Formation Diplôme (joindre l'attestation)						
0 ""							
	d'annulation Annexes Signature						
	es ci-dessous doivent toutes être envoyées à votre association sportive au plus tard le 12.06.2026, emps que la présente inscription.						
Veuillez coche	r						
☐ Je confi	rme avoir pris connaissance des conditions d'annulation et de les accepter						
☐ L'esquis	sse de projet						
☐ J'ai déjá	à remis l'esquisse de projet séparément le						
☐ Attestat	ion « formation professionnelle »						
☐ Attestat	ion « formation de professeure/professeur (sport) »						
☐ Attestat	ion « pratique professionnelle du sport » (attestation avec indication des leçons enseignées)						
☐ Attestat	ion « formation sanitaire et/ou de secourisme »						
☐ Pièce d	'identité officielle avec photo (carte d'identité ou passeport)						
☐ Version	abrégé du curriculum vitae						
Les candid	ates et candidats ont préalablement pris connaissance des directives et du règlement d'examen.						
	ves, le règlement d'examen, l'esquisse de projet et d'autres fiches informatives sont disponibles sur artenlehrer.ch dans la zone download.						
Les délais fessionnel.	sont à respecter strictement, faute de quoi la candidate et le candidat ne sera pas admis à l'examen pro-						
Si vous ave	ez des questions ou si quelque chose n'est pas clair, le secrétariat se fera un plaisir de vous aider.						
Lieu et dat							
Lieu et dat							
Signature of	candidate candidat						
X							

Re	Remarques										

¹ Au cas où le nombre des candidates recommandées/candidats recommandés par les associations dépasserait les possibilités d'organisation d'une session de l'examen professionnel concerné, la décision d'admission à l'examen ou l'éventuelle inscription sur une liste d'attente sera prise de manière définitive par la commission d'examen de sportartenlehrer.ch (éventuellement après consultation des associations nationales concernées ou d'après une liste de priorité transmise par ces dernières)